

Extrait du registre des Délibérations

22.09.56.13 – RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS-SACLAY POUR L'ANNÉE 2021

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre 2022 à 20h30

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil à Ballainvilliers, sous la présidence de Madame Stéphanie Gueu Viguiier, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 23

Présents et représentés : 26

Votants : 26

Etaient présents :

Maire : Mme Gueu Viguiier.

Adjoints : M. Mormont, Mme Fargeot, Mme Varfolomeieff, M. Boulland, Mme Reny, M. Crabié.

Conseillers : M. Bergounoux, M. Huet, M. Panizzoli, M. Brenta, Mme Rascol, Mme Boes, Mme Marin, Mme Caufouriez Marques, Mme Leblanc, M. Boughalem, M. Dobigny, Mme Laffond, Mme Bruant, Mme Delavois, M. Baruh, M. Bertin.

Procurations :

M. Vivien a donné procuration à Mme Varfolomeieff

Mme Danel a donné procuration à Mme Fargeot

Mme Vicente Mamede a donné procuration à Mme Rascol

Était absent :

M. Le Roux

Secrétaire de séance : M. Frédéric PANIZZOLI

Le Maire de Ballainvilliers certifie que la convocation du Conseil municipal et la liste des délibérations ont été affichés à la Mairie, et mis en ligne sur le site internet de la commune, conformément à l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
091-219100443-20220929-22-09-56-13-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

Délibération n°22.09.56.13

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS-SACLAY POUR L'ANNÉE 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-39,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur,

Vu le rapport d'activité 2021 de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ci-annexé,

Considérant qu'il est fait obligation au Président de chaque établissement public de coopération intercommunale de transmettre, avant le 30 septembre de chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND acte de la présentation du rapport d'activité de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay pour l'année 2021.

Certifié exécutoire

Transmission en Préfecture le :	30/09/2022
Publication le :	30/09/2022

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,
Stéphanie Gueu Vigier**



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par le biais de l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
091-219100443-20220929-22-09-56-13-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022
